

28^{ème} Salon des Peintres Amateurs « La Ruche »
Samedi 14 et dimanche 15 novembre 2026

CHARTRE DE DEROULEMENT

Ce salon est ouvert aux peintres amateurs du canton d'Epinay-sous-Sénart et de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres-Val de Seine

La participation est gratuite ; elle est soumise à une inscription préalable qui sera confirmée par l'organisateur. 2 tableaux (maximum) pourront être exposés par artiste.

Organisateur : Mairie de Boussy-Saint-Antoine
Service culturel : Christel Duverger
Tél. : 01 69 00 13 15 c.duverger@ville-boussy.fr

Lieu du Salon : Salle Jacques-Chamaillard, aile sud de la Ferme

Ouverture au public : **Samedi 14 novembre 2026 : de 10h à 12h et de 15h à 18h**
Dimanche 15 novembre 2026 : de 10h à 12h et de 15h à 18h

Les exposants se doivent d'être présents deux/trois heures au moins chacun dans le week-end, pour effectuer une permanence, **faute de quoi votre participation ne sera pas retenue** Celle-ci sera établie par l'organisateur en fonction de la disponibilité de chacun. Le déroulé définitif de cette permanence sera communiqué au plus tard une semaine avant le salon.

Le vernissage : Le vernissage aura lieu le **vendredi 13 novembre 2026 à 19h**.
Une invitation numérique sera envoyée par mail aux artistes participants.
Les personnalités et les officiels seront invités par la municipalité.

Montage : Dépôt des œuvres le **mardi 10 novembre de 9h à 12h et de 14h à 17h30** à la salle Jacques-Chamaillard. L'installation est prévue le jeudi 12 novembre.
Les artistes sont responsables du décrochage de leurs œuvres (de 18h à 19h le dimanche 15/11).
L'organisateur fournit le matériel nécessaire (cimaises et crochets, éventuellement grilles caddies et crochets) et assure l'organisation de l'espace à sa convenance. Les peintres disposeront de l'emplacement disponible en fonction du nombre total de participants et des dimensions de leurs toiles. **Toutes les œuvres devront être munies d'un système d'accrochage fiable : les œuvres sur toile par 2 points d'ancrage et une ficelle (voir pièce jointe), les œuvres sur papier encadrées et sous verre. Pour toutes, être identifiées au dos (nom, prénom).**

Démontage : Le démontage est prévu **dimanche 15 novembre entre 18h et 19h**, à la clôture du salon. Les toiles qui ne seraient pas récupérées à ce moment resteront dans la salle et pourront être reprises par les artistes **lundi 16 novembre de 14h à 17h30**.
En cas de vente lors du salon, il est demandé aux artistes de ne pas démonter les cimaises avant la clôture de l'exposition.

Assurance : La salle d'exposition est assurée par la Ville pour ce type d'activité, mais il appartient à chaque artiste qui le juge nécessaire d'assurer ses œuvres par ses soins.
Pendant les heures d'ouverture au public, les œuvres exposées sont placées sous la surveillance des artistes eux-mêmes.

-----✂-----✂-----✂-----
Acceptation de la Charte de déroulement du « 26^{ème} salon des peintres amateurs – La Ruche »

Nom de l'artiste :

Date :

Signature (Précédée de la mention : lu et approuvé)